



Concept de sécurité et d'urgence

1. LISTE DE NUMEROS DE TELEPHONE

1.1.-Listes des numéros de téléphone usuels

Une liste des numéros d'urgence est disponible au sein de la classe, ainsi que dans l'armoire à pharmacie. Cette même liste imprimée emportée lors des sorties.

1.2.-Listes des numéros de téléphone des parents

Les listes des numéros des parents et/ou personnes de contact sont classés dans le classeur des élèves. Ces numéros sont accessibles par tous et en tout temps.

2.- PHARMACIE

En cas de blessures légères, l'équipe éducative pourra utiliser une poche à glace, des désinfectants et des pansements sur consentement des parents.

3.- ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS

L'équipe éducative ne distribue aucun médicament, à moins et à la condition que cela soit un ordre médical nécessaire pour la santé de l'enfant. La prise de médicaments régulière ou ponctuelle doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès de la responsable pédagogique.

Les parents ont l'obligation d'informer l'équipe éducative de la maladie de l'enfant et des dispositions à adopter en tout temps et en cas d'urgence.

Les parents fourniront l'ordre médical libellé par le médecin et expliqueront par écrit l'administration de médicaments afin que les substances puissent être administrées correctement en termes de quantité et d'horaire.

4.- STOCKAGE DES PRODUITS DE NETTOYAGE ET D'EVENTUELS PRODUITS TOXIQUES

Les produits de ménage sont rangés dans un local non accessible aux enfants. Seul le concierge et les éducatrices y ont accès.

5.- CONSIGNES DE SECURITE CONCERNANT LES ESPACES INTERIEURS ET EXTERIEURS

5.1.- Locaux

La Maternelle est constituée d'espaces qui ont été pensés en favorisant l'autonomie des enfants tout en assurant leur sécurité. Les sources de danger ont donc été évitées un maximum. Pour le reste, une attention particulière y est portée régulièrement par le service technique de la commune. L'éducatrice signale rapidement aux responsables communaux la moindre détérioration qui pourrait nuire à la sécurité des enfants.

5.2.- Place de jeux

En ce qui concerne l'extérieur, des directives de sécurités sont répétées régulièrement aux enfants et au personnel afin que tous y soient vigilants. Comme les installations extérieures sont également celles de La commune, tous les jeux proposés sont installés selon les normes de sécurité adéquates pour les enfants.

6.- CONSIGNES DE SECURITE LORS DE PROMENADES ET SORTIES

Chaque professionnel est sensibilisé à la sécurité de l'enfant lors des sorties. Il lui est demandé de pouvoir anticiper les dangers et les prévenir. Il emportera avec lui la trousse de pharmacie, ainsi que les numéros d'urgence usuels.

7.- MALADIE ET ACCIDENT

7.1.- Cours d'urgence petite enfance

Chaque membre de l'équipe éducative doit avoir suivi le cours d'urgence spécifique à la petite enfance. Chaque 5 ans, le cours doit être reconduit.

7.2.- Maladie

En cas de douleurs, fièvre et/ou autres symptômes pendant le temps de classe, les parents seront avertis et selon réévaluation du bien-être de l'enfant, viendront le chercher pour le remmener à la maison ou chez le médecin. En cas de maladie contagieuse, l'enfant sera isolé en attendant qu'un parent puisse venir le chercher. Lorsqu'un enfant fait une réaction allergique à un élément connu, l'équipe éducative intervient selon les directives énoncées par les parents et appelle ceux-ci si l'état de l'enfant ne lui permet pas de rester en classe. Si les symptômes se déclarent avant le début de l'école, il est préférable que l'enfant reste à la maison.

7.3. Accident

En cas de blessures légères et petites contusions, l'équipe éducative pourra utiliser une poche à glace, un désinfectant et des pansements sur consentement des parents. En cas d'accident plus important, la priorité est mise sur le bien-être de l'enfant, donc il s'agira d'agir dans un premier temps auprès de l'enfant, ensuite les parents sont contactés et mis au courant de la situation.

7.4.- Urgence

Si une maladie ou un accident amène à une situation d'urgence, le personnel appellera immédiatement les services d'urgences (médecin, l'ambulance, pompiers) et, en attendant, prodiguera les premiers secours. Les parents seront appelés le plus rapidement possible. Le recours aux services d'urgences sera à la charge des parents.

8. PREVENTION INCENDIE ET PROCEDURE EN CAS D'INCENDIE

Les locaux de la Maternelle se situe à plein pied. Les sorties d'urgences sont donc faciles d'accès et donnent immédiatement sur un extérieur sécurisé. Le plan d'évacuation en cas d'incendie est présent dans le bâtiment.

9.- PROTECTION DE L'ENFANT

Le bien-être physique, psychique et moral de l'enfant étant l'intérêt premier de la maternelle, l'équipe éducative met tout en œuvre afin d'assurer le bien-être global de celui-ci.

9.1.- Bien-être de l'enfant menacé

En cas de suspicion ou de constat de négligence et/ou de maltraitance, l'équipe éducative se tourne vers le comité. Après réflexion, la responsable prendra contact avec le SEJ.

9.2.- Absence/disparition/e

Lors d'absence d'un enfant, les parents doivent communiquer avec le personnel de la Maternelle. Si cela n'est pas le cas, elle appellera les parents ou la personne de contact

9.3.- Personnes non-autorisée à emmener un enfant

Les parents ou le représentant légal doit informer la responsable lorsque l'enfant sera récupéré par une autre personne que la personne habituelle.

9.4.- Personne non-autorisée dans le bâtiment

Toute personne ne travaillant pas à la Maternelle est interdite d'accès dans le bâtiment, à moins qu'elle ait eu l'autorisation d'y entrer par un membre de l'équipe. L'accès au bâtiment se fait par le biais d'une clé que chaque membre du personnel possède.

10.- MORT D'UN ENFANT OU D'UN MEMBRE DE L'EQUIPE

Le deuil relève d'une prise en charge spécifique, d'un accompagnement et d'un soutien prodigués par des professionnels du sujet.

10.1.- Mort subite d'un enfant ou d'un membre de l'équipe éducative durant l'accueil

Le décès d'une personne dans le cadre de la structure d'accueil sera traité selon la procédure d'urgence. Le suivi psychologique nécessaire sera proposé aux personnes qui en ont le besoin.

10.2.- Mort d'un enfant ou d'un membre du personnel en dehors de l'accueil

Le suivi psychologique nécessaire sera proposé aux personnes qui en ont le besoin.



Concept socio-éducatif

La structure

La maternelle se situe dans l'ancien bâtiment scolaire de Bonnefontaine. Les locaux sont composés de deux salles de classe, d'une grande salle de « rythmique », d'un espace extérieur avec place de jeux.

La capacité d'accueil est de 12 enfants par classe. Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant 1 à 2 fois par semaine selon l'âge de l'enfant.

L'association des petits Robinsons a été créée en 1993 sous l'impulsion d'un petit groupe de femmes soucieuses de la prise en charge des plus petits.

L'équipe éducative

Une responsable, gère l'organisation et le concept socioéducatif.

Une auxiliaire peut lui venir en aide selon le nombre d'enfants inscrits en classe.

Prise en charge de l'enfant

Afin d'assurer une prise en charge optimale de l'enfant, dans un premier temps, un soin particulier est mis en œuvre afin de créer un lien de confiance mutuel avec l'enfant, les parents/représentants légaux. Dans un second temps, une fois l'adaptation à l'environnement faite, le travail éducatif peut-être proposé à l'enfant.

Relation avec les parents

Le partenariat avec les parents commence dès l'inscription de l'enfant. Lors de la première semaine de classe, la maternelle ouvre ses portes afin de rencontrer les parents et les enfants. Ce temps de rencontre favorise l'adaptation de l'enfant dans ce nouvel univers. L'équipe éducative porte une attention toute particulière aux premiers temps de séparation. Il est important, dans l'intérêt de l'enfant, qu'une relation de confiance soit mutuelle. Les échanges entre parents et professionnelles sont bénéfiques et au service de la prise en charge de l'enfant. En effet, communiquer avec les parents permet de mieux connaître l'enfant, ses besoins et de le comprendre, afin d'agir au mieux pour lui.

En tout temps, la responsable et les intervenantes sont à la disposition des parents pour toutes questions et/ou remarques ou pour fixer un entretien.

L'enfant et l'équipe éducative doivent se rencontrer, apprendre à se connaître afin de tisser des liens et de la complicité. Au travers de divers moments de partage, comme les jeux, histoires, collations, une relation de confiance se crée petit à petit.

La socialisation

La socialisation représente le processus par lequel un enfant apprend et assimile les normes et les valeurs de la vie en société. La Maternelle propose à l'enfant d'expérimenter les interactions avec les autres enfants et les adultes au travers d'activités et de jeux libres ou dirigés.

L'enfant va construire sa propre personnalité, son identité personnelle grâce à la vie en groupe. Mais d'abord, il va construire sa propre image. L'équipe éducative guide l'enfant pour qu'il puisse se considérer comme un être unique.

L'autonomie

L'autonomie permet à un enfant de faire par lui-même au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence. Au travers de différents apprentissages par le jeu et l'amusement, l'enfant prend confiance en lui et acquière peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie.

Devenir autonome procure à l'enfant une certaine liberté d'agir et de penser.

L'équipe éducative favorise l'autonomie pour tous les gestes quotidiens des enfants. Elle stimule l'enfant à oser et à expérimenter par lui-même, tout en étant à sa disposition s'il a besoin d'aide ou de guidance.

L'épanouissement personnel

L'équipe éducative met un point d'honneur à écouter l'enfant et à tout mettre en œuvre afin qu'il se sente au mieux au sein de la Maternelle. L'enfant est valorisé en tant que personne unique et différente. Au travers de diverses activités et jeux, l'enfant est valorisé et considéré dans son entièreté. Il est écouté et son avis est pris en compte. L'équipe éducative apprend et donne des outils à l'enfant afin qu'il puisse grandir sereinement et qu'il trouve un équilibre affectif et émotionnel.

L'observation et le suivi

Au travers de l'observation, l'équipe éducative peut apprendre sur un enfant ou un groupe d'enfant. Cela permettra d'affiner ses interventions et les propositions éducatives et d'animations. Le personnel note les observations quotidiennes dans un cahier créé à cet effet, ainsi celui-ci permet la traçabilité d'événements ou de situations particulières.

La vie en communauté

Afin de cadrer la vie en communauté en respectant la liberté de chacun, des règles ont été établies.

Règles de vie

Afin de favoriser un climat calme et détendu pour tous, des règles de vie sont appliquées à tous moments de la journée. Elles sont affichées dans la classe.

Ces règles sont surtout des repères pour les enfants, afin de bien mettre en lumière les limites. Elles permettent une cohabitation respectueuse et bienveillante pour tous. En cas de non-respect de ces règles, une conséquence serait posée à l'enfant en tenant compte de son âge et des circonstances. Celle-ci vise à amener l'enfant vers une réflexion de son comportement et de ses actes. Dans certaines situations, un acte de réparation peut lui être demandé. En cas de difficultés répétées avec un enfant, la responsable avisera dans un premier temps les parents. Si la situation ne peut être gérée avec les parents/représentants légaux, le comité sera abordé afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Organisation globale

La sécurité

L'équipe éducative agit selon le concept d'urgence qui est validé par le SEJ.

En cas d'urgence, la priorité est mise sur le bien-être de l'enfant, ensuite les parents sont contactés.

Pour donner suite aux directives cantonales, le personnel de la maternelle n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants. En cas de blessures légères, l'équipe éducative pourra utiliser une poche à glace, un désinfectant et des pansements sur l'accord des parents.

Toute demande pour une prise de médicaments régulière ou ponctuelle doit faire l'objet d'une demande spécifique préalablement auprès de la responsable.

Retard, absence, maladie

Lors de retard, de maladie ou d'absence d'un enfant, les parents avertissent le personnel de la Maternelle.

Les absences ne sont pas remboursées.

La santé et l'hygiène

L'équipe éducative favorise l'apprentissage de l'hygiène en guidant et stimulant verbalement l'enfant, afin qu'il acquière de l'autonomie.

Avant et après le goûter les enfants vont se laver les mains.

Les sanitaires sont proposés selon les besoins des petits enfants.

Les activités en général

Les activités sont fractionnées en plusieurs courts moments, afin de favoriser la concentration des enfants, où des activités et ateliers sont proposés

La régularité dans le déroulement d'une journée vise à multiplier les points de repères qui vont permettre aux enfants d'être sécurisés.

L'activité dirigée

Principalement manuelle, l'activité dirigée est proposée à l'enfant dans le but de créer quelque chose, mais surtout d'apprendre à travers le fait de « faire ». Bien souvent sans qu'il s'en rende compte, l'enfant expérimente la motricité fine, la concentration, la persévérance, le partage, la dextérité... La plupart du temps, le résultat de l'activité dirigée peut être emmené à la maison ou exposé dans l'accueil ce qui tend à valoriser l'enfant et mettre en lumière ses capacités.

Des activités pâtisserie ou cuisine peuvent être proposées. Les préparations culinaires seront ensuite dégustées pour le goûter ou emportées à la maison.

Le jeu libre

Le jeu libre permet aux enfants de pouvoir développer leur créativité, leur imagination et leur confiance en eux en lui donnant le sens qu'ils souhaitent. Le jeu libre permet également aux enfants d'interagir avec ses pairs ainsi qu'avec les adultes. Ils ont à leur disposition des jeux de construction, des jeux de société, des jeux de découvertes et des jeux symboliques.

L'enfant à le choix du jeu qu'il souhaite explorer. L'intervenante adopte une position en retrait. Elle est observatrice de ces instants. Elle est à disposition des enfants et répond volontiers à leur demande.

Les sorties

Quotidiennement l'équipe éducative favorise les jeux en extérieur.

Des promenades à thèmes, comme visite au manège, à la ferme ou à la forêt sont organisées occasionnellement.

La confidentialité

L'ensemble des membres de l'équipe éducative est tenu au secret de fonction et de discrétion.